

DELEGATION DE POUVOIRS

Consentie par Monsieur **Alain CARACATZANIS**, agissant en qualité de Directeur Opérateur Industriel de STORENGY FRANCE (ci-après, la SOCIETE) à Monsieur **Gerald GATTO**, en sa qualité de Directeur Aquifères de STORENGY FRANCE.

Monsieur **Alain CARACATZANIS**, agissant en qualité de Directeur Opérateur Industriel de STORENGY FRANCE, et en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés avec faculté de subdélégation, délègue à Monsieur **Gerald GATTO** en sa qualité de Directeur Aquifères de STORENGY FRANCE regroupant les sites de stockage de Beynes, Saint-Illiers/ Saint Clair sur Epte, Céré-la-Ronde, Chemery/Soings-en-Sologne, Cerville/Trois-Fontaines, Germigny et Gournay (ci-après les « Sites »), dans le respect des lois et règlements, des décisions d'organisation et procédures internes en vigueur, les pouvoirs suivants, dans les domaines ci-dessous définis.

Il est précisé que Monsieur **Gerald GATTO**, en tant que Directeur Aquifères, agit en qualité d'« exploitant délégué » de la SOCIETE au sens du Carnet de Prescriptions au Personnel Gaz en vigueur dans la SOCIETE et de ses éventuels documents d'application.

Il est rappelé que Monsieur **Gerald GATTO**, en qualité de Directeur Aquifères, est en charge :

- de la gestion du personnel des Sites ;
- de l'exploitation, la conduite et la maintenance de toutes les installations des Sites en assurant la conformité et la sécurité des installations ;
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage :
 - o des projets portant sur les installations de surface des Sites dont la complexité ne requiert pas le recours à une mission d'ingénierie ;
 - o des interventions légères sur puits.

I - Concernant le fonctionnement général des Sites

Prendre toute décision d'organisation des services placés sous son autorité.

Prendre, en collaboration avec le Secrétaire Général et Directeur des Ressources Humaines et Juridique de la SOCIETE, toute décision relative au recrutement, hors plages A et U, et à la gestion et proposer toute décision relative à la rémunération et à la discipline des personnels statutaires et non statutaires placés sous son autorité dans le respect des règlements et procédures en vigueur au sein de la SOCIETE.

Représenter la SOCIETE vis-à-vis de tous tiers dans le cadre des activités des Sites.

En matière juridique et judiciaire, prendre toutes mesures utiles à la conservation comme à la défense des droits de la SOCIETE, dans les domaines qui entrent dans le cadre de la présente délégation.

II - Concernant les matières spécifiques aux Sites

1. En matière d'exploitation et maintenance

Prendre toutes dispositions concernant les ouvrages et installations de stockage de gaz des Sites aux fins :

- De contribuer à l'obtention, à la conservation et au renouvellement de toute autorisation, concession, accord, convention, permis, décision ou approbation concernant l'étude, l'implantation, la réalisation et le fonctionnement de ces ouvrages ou installations ;
- De contribuer à la construction, la mise en service, la modification, le fonctionnement, l'arrêt et les actions qui suivent l'arrêt de ces ouvrages ou installations ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers ;
- D'assurer la protection, la garde et la surveillance de tous terrains, installations et matériels appartenant à la SOCIETE ;
- Plus généralement, accomplir tous actes de nature à permettre ou favoriser le développement, le bon fonctionnement et la sûreté de ces ouvrages et installations de stockage de gaz.

Conclure avec les gestionnaires de réseaux de transport les contrats et conventions d'exploitation, de conduite et de maintenance des ouvrages et installations précités pour chaque Site de la SOCIETE.

2. En matière d'hygiène et de sécurité

Sur les Sites (à l'exclusion des Travaux Lourds sur Puits tels que définis dans la note d'organisation interne de la SOCIETE relative aux Régimes de Sécurité des Opérations du Programme Puits, référence ORG-0031¹, qui relèvent de la Direction Maintenance de la SOCIETE),

et en application, le cas échéant, de la note d'organisation STY-PRO-0159 « Mise en œuvre des régimes de coordination sur les sites industriels de Storengy France »² relative au choix de la réglementation applicable pour la prévention des accidents en cas de coactivité lors de travaux :

- Prendre toutes les mesures de prévention, de formation et d'information de nature à assurer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur :
 - La sécurité et la santé du personnel afin notamment de prévenir :
 - Toute atteinte à la sécurité des travailleurs ;
 - Toute mise en danger de la personne d'autrui ;
 - Tout homicide ou coups et blessures involontaires.
 - Ainsi que l'hygiène et la salubrité nécessaires à la santé du personnel.
- Concevoir, mettre en place et assurer de façon permanente et effective la sécurité des personnels de la SOCIETE ou d'entreprises extérieures présentes sur les Sites, ainsi que, d'une manière générale, celle de toute personne présente sur les Sites et/ou dans l'enceinte des locaux de la SOCIETE ou de leurs dépendances, dans le cadre des dispositions en vigueur ;

A cet effet, se faire assister d'un ou plusieurs spécialistes en matière d'hygiène et de sécurité ou recourir à des organismes spécialisés.

3. En matière d'environnement

Prendre toute mesure utile pour assurer dans ses domaines d'attribution la conformité des Sites aux législations et réglementations en vigueur en matière d'environnement.

A cet effet, faire assurer et veiller au respect des dispositions légales et réglementaires et des règles administratives ou des usages applicables en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie ainsi que celles applicables aux sites classés et prendre toutes mesures pour assurer notamment :

- L'organisation et l'exploitation des Sites ;
- L'adaptation ou la mise en conformité des installations et des Sites aux regards des évolutions éventuelles de la réglementation et des prescriptions de l'autorité administrative.

Et en particulier, dans ce cadre :

- Assurer la mise en place et veiller au respect des règles et procédures nécessaires à l'exploitation quotidienne, en conformité avec les dispositions des arrêtés préfectoraux régissant les activités des Sites ;
- Engager et assurer le respect de toutes les procédures et formalités administratives nécessaires dans le cadre de l'exploitation des Sites ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi de tous les moyens nécessaires pour lutter contre les risques environnementaux pendant l'activité de la SOCIETE sur les Sites ; Assurer le respect de la réglementation applicable ainsi que des règles et de toutes prescriptions imposées par l'administration en matière de sites et sols pollués ;
- Prendre toutes les dispositions pour faire cesser sans délai toute propagation de pollution déclarée ou découverte quels qu'en soient la nature, l'importance et les risques ;
- Engager si nécessaire la cessation d'une activité ou d'une installation des Sites et mettre en œuvre les mesures nécessaires en respectant toutes les règles ou procédures applicables.

¹ incluant toutes ses éventuelles mises à jour

² incluant toutes ses éventuelles mises à jour

III - Pouvoirs d'engagement

Monsieur Gerald GATTO dispose du pouvoir d'engager la SOCIETE, dans le respect des procédures en vigueur, pour tous actes, contrats et marchés de fournitures, de travaux et de services à hauteur de cinq cent mille (500 000) Euros.

Compte tenu du niveau de responsabilité de Monsieur Gerald GATTO et de ses compétences dans les domaines qui lui sont délégués, Monsieur Alain CARACATZANIS lui délègue par la présente ses pouvoirs de direction, de contrôle et de discipline dans les domaines d'attribution susvisés en vue d'assurer l'accomplissement des obligations incombant à la SOCIETE, et plus généralement le strict respect de la réglementation spécifique applicable.

Il est rappelé à Monsieur Gerald GATTO que, dans le respect des règles d'éthique en vigueur, il lui appartient d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit entre des intérêts personnels et ceux de la SOCIETE.

La présente délégation est donnée à Monsieur Gerald GATTO, compte tenu de sa compétence, de son autorité et des moyens matériels, humains, techniques et financiers dont il dispose pour exercer les attributions qui lui sont confiées.

Monsieur Gerald GATTO s'engage à prendre toutes les mesures utiles à l'accomplissement de sa mission, dans le respect des lois, règlements, conventions, accords collectifs et procédures applicables à la SOCIETE.

Monsieur Gerald GATTO devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que les services placés sous son autorité respectent de façon effective l'ensemble des obligations qui lui incombent dans les domaines qui relèvent des pouvoirs qui lui ont été confiés.

Monsieur Gerald GATTO s'engage à informer, sans délai, Monsieur Alain CARACATZANIS de l'impossibilité où il se trouverait d'assumer ses pouvoirs, notamment dans l'hypothèse où il estimerait que les moyens qui lui sont attribués ne sont pas suffisants.

L'attention de Monsieur Gerald GATTO est attirée sur le fait que sa responsabilité pénale personnelle est susceptible d'être engagée en cas d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires dont il doit assurer le respect, notamment en matière de réglementation environnementale et d'hygiène et sécurité du travail, que cette infraction soit commise par lui-même ou par un salarié travaillant sous sa responsabilité.

Le Délégué ne peut pas subdéléguer les présents pouvoirs.

La présente délégation entre en vigueur le 1^{er} octobre 2018.

La présente délégation de pouvoirs est consentie à Monsieur Gerald GATTO pour la durée de ses fonctions. Elle est susceptible d'être modifiée ou révoquée à tout moment.

Bois-Colombes, le 1^{er} octobre 2018,

En deux exemplaires originaux

Alain CARACATZANIS
Directeur Opérateur Industriel

*Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour délégation de pouvoirs »*

Bon pour délégation de pouvoirs


Gerald GATTO
Directeur Aquifères

*Faire précéder la signature de la mention « Bon pour
acceptation de la délégation de pouvoirs »*

Bon pour acceptation de la
délégation de pouvoirs
G. Gatto
